Envoyé en préfecture le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021
ID : 040-214002966-20210927-DEL1520212709-DE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

Procurations : 7

Votants : 26

Date d'affichage :
21 septembre 2021

L'An Deux Mille Vingt et un, le 27 du mois de septembre 2021, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 21 septembre 2021, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Léa GRANGER, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Martine BACON-CABY, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Juliane VILLACAMPA, Maud RIBERA

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Arnaud FEÏTO, Thierry DUROU, Christophe RAILLARD, Rémy MULLER, Alain BUISSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø
Absents : Monsieur Eric LECERF
Pouvoirs :
Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD
Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Monsieur Alain BUISSON
Monsieur Marc JOLLY a donné procuration à Madame Valérie CASTAING TONNEAU
Monsieur Alexandre d'INCAU a donné procuration à Madame Carine QUINOT
Madame Brigitte GLIZE a donné procuration à Madame Marie-Christine GRAZIANI
Monsieur Frédéric DARRATS a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN
Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Secrétaire de séance : Léa GRANGER

Objet : Maintien d'une partie de la subvention de DFLG Production dans le cadre de la préparation du Little Festival

Envoyé en préfecture le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021
ID : 040-214002966-20210927-DEL1520212709-DE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants ;
Vu la délibérationdu 29 mars 2021 accorantune subvention de 3000 euros à DFLG Production pour l'organisation du Little Festival du 6 au 8 août 2021 au Tube Les Bourdaines,

CONSIDERANT que le Little Festival a été annulé en raison du contexte sanitaire. L'action n'ayant pas eu lieu la subvention n'a pas été versée. Cependant DFLG Production a engagé des fonds pour la préparation de l'action et sollicite le maintien de la moitié de la subvention afin d'amortir les frais engagés et perdus.

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :D'approuver le maintien de la moitié de la subvention qui avait été accordée à DFLG Production, soit 1500euros.

Article final : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à cedossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS